

HEMISPHERE DANCE SCHOOL

Fiche d'Inscription 2023-2024

Ancien élève HDS

Nouvel élève HDS

Nom (de l'élève) : Prénom :

Date de naissance : ... / ... /..... Age :

Nom (du responsable) : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone de l'élève :

Téléphone des deux parents : Père :Mère.....
(ou numéro à contacter en cas d'urgence pour les majeurs)

Email :

URBAIN:

Cours urbain: tous niveaux (précisez 1 ou 2 cours/semaine)

Coursus Avancé (sur audition)

Formation (2 cours par semaine)

Full Formation (4 cours par semaine)

Formation + 1 cours avancé Urbain Avancé

Moderne Avancé

MODERNE :

Niveau Débutant/ Intermédiaire

Niveau Intermédiaire/Avancé

EVEIL/ INITIATION: (pour les 5-7 ans)

PREPARATION DU DANSEUR: Renforcement musculaire, stretch...

Cours Jeudi 12h30-13h30

Cours Mercredi 18h-19h

Si disponible aux deux horaires, merci de cocher les 2, car un cours sera mis en place en fonction de la demande

Nombre d'années de pratique du Hip hop :

Nombre d'années de pratique du Moderne :

PAIEMENT :

En 1 Fois

En 3 Fois

En 10 Fois

Pour valider la pré inscription, cette fiche devra être accompagnée du chèque d'adhésion à l'Association Hémisphère de 20 euros ainsi que du règlement signé avant le 1er juillet 2023.

Le paiement de l'année se fait au moment des inscriptions en Septembre.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'HEMISPHERE DANCE SCHOOL

A SIGNER, POUR TOUS LES ELEVES

L' Hémysphère Dance School (HDS) se veut une école avec un enseignement de qualité. Il sera donc demandé implication, assiduité et travail aux élèves, quels que soient leur cursus ou leur âge.

Article 1 : Les cours sont dispensés de Septembre à Juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Article 2 : Le paiement peut s'effectuer en 1, 3 ou 10 paiements. Dans les deux derniers cas, tous les chèques seront remis lors des inscriptions et seront débités en Septembre, Janvier et Avril pour le paiement en 3 fois ou chaque début de mois pour le paiement en 10 fois. **Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'abandon, tous les chèques seront quand même débités.** En cas de fermeture exceptionnelle de l'école pour des raisons indépendantes de notre volonté, un suivi digital serait mis en place pour maintenir l'apprentissage. Cela n'engendrerait pas un remboursement.

L'adhésion à l'Association Hémysphère sera demandée au moment des pré-inscription, elle est d'un montant de 20 euros.

Article 3 : Dans le studio de danse, seules les bouteilles d'eau sont acceptées. Les sacs, vêtements, portables et nourriture doivent rester dans le vestiaire. En cas de perte ou de vol, l'HDS se dégage de toute responsabilité.

Dans le studio de danse, seules les baskets propres (qui ne sont pas utilisées à l'extérieur) seront acceptées. En cas d'oubli, le cours se fera pieds nus.

Article 4 : Il est demandé aux élèves d'avoir une tenue adaptée à la danse ainsi qu'un comportement correct envers les locaux, le matériel et les autres élèves. Toute dégradation ou vol feront l'objet de réparations financières et de déclaration à la police.

Il leur est également demandé de rester calmes dans les escaliers afin de ne pas perturber les entreprises travaillant aux différents étages ; ainsi que dans le vestiaire afin de ne pas déranger le déroulement des cours.

Il est demandé aux parents et accompagnateurs d'attendre les élèves dans l'espace qui leur est dédié.

Article 5 : **Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail. Toute absence doit être justifiée.**

Article 6 : L'année scolaire sera clôturée par un spectacle. La participation des élèves à toutes les répétitions est obligatoire. Les parents et amis ne seront pas acceptés dans les loges. Une participation budgétaire pourra éventuellement être demandée pour les costumes en fonction des besoins.

Article 7 : L'école se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre de sa communication, des photos et vidéos des élèves de l'école et ce sans limite dans le temps.

Article 8 : Tout manquement au présent règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive de l'école sans aucun remboursement.

Toute inscription à l'HDS vaut acceptation du présent règlement dont un exemplaire aura été distribué à chaque élève lors de son inscription.

Nom de l'élève :

Signature : (précédé de la mention « Lu et Approuvé »)

DU PARENT

DE L'ELEVE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'HEMISPHERE DANCE SCHOOL Cursus Formation

A SIGNER, POUR LES DANSEURS DE LA FORMATION

Article 1 : Tenues

Les cours se feront en tenue de danse uniquement de couleur noirs. Pas d'habits de ville (jean..)

Article 2 : Communication

La communication des informations se fera UNIQUEMENT via le groupe privé sur les réseaux.

Article 3: Répétitions

Des répétitions seront mises en place ponctuellement en dehors des cours avant les dates ou au besoin. Il pourra arriver qu'il y en ait sur les vacances si nécessaire. La présence à toutes les répétitions est OBLIGATOIRE.

Article 4 : Représentations/ Clips

Les danseurs participeront durant l'année à des représentations et concours. Les frais en lien avec ces derniers (inscription, frais de transport, d'hébergement et de nourriture) seront pris en charge par le danseur. La présence à toutes les dates est OBLIGATOIRE.

Les tournages vidéos sont offerts par lécole, cependant en cas de gros tournage une participation peut être demandée aux danseurs (moins de 10 euros).

Article 5: Costumes

Sur certaines pièces, des costumes seront prêtés aux danseurs sur l'année. En cas de perte ou détérioration de celui ci (trous, déchirures), le danseur devra rembourser le prix de son costume.

Article 6 : Avertissements

Un avertissement pourra être mis à l'élève en cas de : retard de rendu de documents, oubli de costumes en représentations, retards et oublis de tenue de cours répétés, absences non justifiées, manque de travail, mauvais comportements...

3 avertissements entraîneront une exclusion d'une semaine, 5 avertissements une exclusion de 2 semaines et 6 avertissements entraîneront une exclusion définitive de la Formation sans remboursement.

Une faute grave pourra être punie directement d'une exclusion temporaire ou définitive.

Je soussigné :..... en qualité de (père/mère).....
du danseur (nom)..... affirme avoir pris
connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Signature :

Je soussigné (nom du danseur)..... affirme
avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Signature :

Informations rentrée 2023

Date Audition Entrée en Formation:

Mercredi 28 Juin 2023
Mercredi 06 Septembre 2023

Cours d'Essai :

sur inscription par mail à hemyspheredanceschool@gmail.com
Jeudi 29 Juin et Vendredi 30 Juin 2023
Jeudi 07 et Vendredi 08 Septembre 2023

Dates d'inscriptions:

Mardi 12 Septembre 2023 de 18h à 20h.
Mercredi 13 Septembre 2023 de 15h à 19h.
Jeudi 14 Septembre 2023 de 18h à 20h.

Début des cours :

Lundi 18 Septembre 2023

PIECE A FOURNIR :

(lors de l'inscription)

- ☐ Photocopie assurance responsabilité civile (mentionnant le nom de l'élève)
- ☐ Certificat médical de non contre indication de la pratique de la danse de moins de 2 mois
- ☐ 1 Photo d'identité (avec nom de l'élève au dos), 2 pour les danseurs de la formation
- ☐ le paiement (soit un chèque du montant total, soit 3 chèques qui seront débités chaque début de trimestre, soit 10 chèques qui seront débités chaque début de mois) à l'ordre de Hémisphère Dance School

CONTACT :

0768730471
hemyspheredanceschool@gmail.com